



## Litige avec une entreprise

Par **jim\_old**, le **22/08/2007** à **13:26**

une entreprise chargé de daller 3 balcons de mon appartement a mal achevé son travail. Cette même entreprise avai été chargé par le syndic de refaire l'étanchéité de la toiture et des balcons. L'évacuation des eaux pluviales avait été mal réalisée et l'eau stagne sous les dalles. Des flaques d'eau se forment sur le dallage. Il restait un solde de 800 € que je devais régler à l'entreprise pour le dallage. J'ai refusé de payer jusqu'à la remise en état du réseau d'évacuation et la finition du dallage.

L'avocat de l'entr. m'a assigné devant le tribunal de proximité. A la première audience l'avocat ne s'est pas présenté. A l'audience suivante il a pretexté devant le juge qu'il n'avait pas copie des photos que j'ai prises du balcon pour appuyer mon dossier. A la troisième audience malgré un bon dossier que j'ai préparé moi-même j'ai été condamné à régler le solde ainsi que les dépens.

J'ai reçu le verdict par simple lettre et voudrait faire appel.  
Est-ce possible auprès d'une juridiction de proximité ? Et quelle est la procédure?

Merci